



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente et unième session

29 février-3 mars 2000

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : comptabilité nationale

Évaluation par étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 par les États membres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trentième session¹. La section I contient des renseignements généraux sur la définition des étapes de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 et sur leur mesure. La section II présente un tableau récapitulatif régional de l'évaluation des étapes franchies par les États membres pendant la période 1993-1998. Conformément à la demande formulée par la Commission, les pays ne sont pas identifiés individuellement. La section II contient aussi une analyse générale des résultats des évaluations ainsi que des changements intervenus au cours des trois dernières années. La section III cherche à répondre à la question «En quoi consiste l'application du Système de comptabilité nationale de 1993?». L'attention est appelée sur les incidences éventuelles sur les changements à apporter à la définition des étapes de l'application du SCN de 1993 et à la manière de les mesurer. On trouvera en annexe un tableau récapitulatif sur les étapes atteintes.

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4 (E/1999/24), par. 18 e) et f).*

* E/CN.3/2000/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Renseignements généraux sur les étapes	1-4	3
II. Analyse de l'évaluation des États membres pour la période 1993-1998	5-16	3
A. Situation actuelle	6-9	3
B. Changements intervenus au cours des trois dernières années	10-16	5
III. En quoi consiste l'application du Système de comptabilité nationale de 1993? ..	17-23	6
IV. Points de discussion	24	7
Annexe		
Résumé analytique sur les étapes		8

I. Renseignements généraux sur les étapes

1. Le résumé analytique de l'annexe présente des données générales relatives aux étapes. C'est à présent la troisième année consécutive que cette évaluation est réalisée et l'introduction du nouveau questionnaire fondé sur le Système de comptabilité nationale de 1993 offre l'occasion d'effectuer une évaluation préliminaire des classements selon les étapes réalisées jusqu'à présent. Il est par conséquent important de rappeler la raison pour laquelle cet instrument a été créé.
2. Le SCN de 1993 a une couverture plus importante que son prédécesseur. Il décrit l'ensemble de l'élaboration d'une comptabilité du secteur institutionnel allant jusqu'à la balance des paiements. Les étapes telles qu'elles ont été conçues mettent donc plus l'accent sur l'élaboration des comptes du secteur institutionnel. Elles suggèrent implicitement une orientation consistant à développer progressivement la comptabilité du secteur institutionnel, c'est-à-dire un système de comptabilité nationale de plus en plus complexe. Toutefois, il a toujours été souligné que chaque pays était libre de choisir l'objectif particulier de l'application et la procédure suivie.
3. Par ailleurs, la Commission avait besoin d'un instrument pour examiner les progrès réalisés dans l'application du SCN au fil des ans. L'outil d'évaluation a pour objectif de renforcer l'efficacité du système d'appui assuré par la communauté internationale, l'assistance pouvant être axée sur les régions qui en ont le plus besoin.
4. Dans le cadre de l'évaluation des étapes franchies, il est important de distinguer entre la définition, la mesure et l'utilisation de cet instrument. Le fait que les étapes mettent exclusivement l'accent sur la couverture des comptes et qu'elles ne contiennent pas une dimension qualitative est un problème qui touche à la définition. Un certain nombre de pays se sont plaints du fait qu'ils étaient mal classés alors qu'ils avaient élaboré une série de comptes nationaux, problème qui touche à la procédure de mesure choisie. Le fait qu'aucune stratégie d'ensemble n'ait encore été élaborée sur la façon d'améliorer la situation des pays qui ne communiquent pas de données économiques soulève des questions concernant l'utilisation des étapes. Après la présentation des résultats de l'évaluation de cette année dans la prochaine section, ces questions seront abordées de nouveau à la section III.

II. Analyse de l'évaluation des États membres pour la période 1993-1998

5. Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif régional de l'évaluation des étapes. Les sept premières colonnes indiquent combien de pays par région ou sous-région ont atteint un certain niveau correspondant à une étape. Après la colonne indiquant le total, une comparaison est effectuée avec les résultats de la première évaluation des étapes franchies en 1997 par les États membres pour la période 1990-1995, qui indique combien de pays dans chaque région ont vu leur classement s'améliorer ou se détériorer au cours des trois dernières années. Un indice par région est présenté également, qui représente la moyenne de l'évaluation pour les pays de cette région, pondérée par le nombre d'habitants en 1994. L'indice pour l'évaluation de 1997 est donné comme point de référence.

A. Situation actuelle

6. Le tableau décrit ce qu'un utilisateur des données internationales trouverait à présent : pour 59 pays (31,9 % du nombre total de pays dans le monde), aucune information économique n'est disponible. La plupart de ces pays se trouvent en Afrique, où dans 31 pays sur 53 le gouvernement ne communique pas officiellement de données sur les agrégats macroéconomiques de base. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a effectué une enquête spéciale sur l'application du SCN de 1993¹ en mai 1999. Il a été demandé aux pays d'évaluer eux-mêmes quelle étape ils avaient atteinte. Selon la CEA, 10 des 41 pays africains ayant répondu à l'enquête ont reconnu qu'ils ne disposaient pas de données économiques présentées selon les normes internationalement acceptées.
7. Sur les 28 pays non africains classés au niveau 0, 16 sont des petits pays comptant moins d'un million d'habitants – huit de ces pays comptent moins de 100 000 habitants, ce qui donne à penser que l'élaboration des comptes nationaux pose un problème d'échelle. Par ailleurs, au moins cinq des grands pays non africains ne disposant pas de données avaient été le théâtre d'une guerre ou de troubles civils au cours des années 90.

Tableau récapitulatif de l'évaluation par étapes pour la période 1993-1998

	Étape						Total	Situation améliorée par rapport à 1990-1995	Situation détériorée par rapport à 1990-1995	Indice 2000	Indice 1997
	0	1	2	3	4	5					
Nombre de pays											
Monde	59	43	56	6	10	9	2	185	26	25	
Afrique	31	11	11	0	0	0	0	53	3	12	0,94
Amérique du Nord	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	6,00
Amérique latine et Caraïbes	7	9	13	2	1	1	0	33	4	8	2,32
Asie occidentale	2	5	8	0	0	0	0	15	2	2	1,70
Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Asie du Sud	5	9	6	1	0	2	0	23	3	0	1,86
Europe occidentale	4	1	1	3	8	5	0	22	1	2	4,17
Europe orientale	1	3	7	0	1	0	0	12	8	0	1,96
Ex-URSS	3	4	8	0	0	0	0	15	5	0	1,27
Océanie	6	1	2	0	0	1	0	10	0	1	3,61
Pourcentage (nombre de pays) en 2000	31,9	23,2	30,3	3,2	5,4	4,9	1,1				
Pourcentage (nombre de pays) en 1997	30,4	24,5	30,4	4,3	4,3	4,9	1,1				

Note : L'indice régional utilise la population des pays en 1994 comme facteur de pondération; les données pour les trois nouveaux États Membres de l'ONU, Tonga, Nauru et Kiribati, ne sont pas encore comprises dans l'analyse.

1. Plus de 50 % de tous les pays entrent dans la catégorie 1 ou la catégorie 2, ce qui signifie que les données de base sur leur PIB et les principaux agrégats macroéconomiques sont disponibles pour la période examinée. Seuls 27 pays (soit 14,6 %) communiquent à l'heure actuelle, à des degrés divers, des données relatives aux comptes du secteur institutionnel (niveaux 3 à 6). Seulement cinq de ces 27 pays ne sont pas membres de l'OCDE. En Afrique, en Asie occidentale et dans l'ex-URSS, aucun pays n'a été placé au terme de l'évaluation à un niveau supérieur à la catégorie 2, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'utiliser une stratégie de transfert latéral des connaissances au niveau régional.

2. Dans leur analyse, les experts des commissions régionales ont fait observer au cours des dernières années qu'un certain nombre de pays avaient effectué des études pilotes plus ou moins étendues (souvent pour une année repère) pour l'application des comptes du secteur institutionnel. Cela est particulièrement le cas dans les pays en transition d'Europe orientale et de l'ex-URSS, des grands pays d'Amérique latine et de certains pays d'Asie. Dans la mesure où les résultats de ces compilations n'ont pas été incorporés dans les données officielles sur les pays qui ont été publiés, ces progrès ne sont pas reflétés dans l'évaluation. Toutefois, il se pourrait que les bases aient été jetées pour des améliorations futures.

B. Changements intervenus au cours des trois dernières années

3. En comparant les périodes d'évaluation 1990 à 1995 et 1993 à 1998, 51 pays, soit plus d'un quart du nombre total, ont vu leur classement évoluer. Les améliorations (26 pays) et les détériorations (25 pays) ont été distribuées également dans le monde. Toutefois, un examen minutieux révèle des déséquilibres manifestes entre les régions.

4. En Afrique, seulement trois pays ont amélioré leur classement en indiquant des données officielles supplémentaires, tandis que 12 pays ont vu leur classement se détériorer. Ces détériorations sont dues dans la plupart des cas au fait que les pays ont cessé complètement de communiquer des données, d'où leur classement au niveau 0. Dans quelques cas seulement, les groupes de pays ont continué à communiquer des données en réduisant celles-ci, ce qui les a fait passer du niveau 2 au niveau 1.

5. Dans trois régions, tous les mouvements étaient en fait positifs : en Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Asie du Sud; en Europe orientale; dans l'ex-URSS. Les progrès sont particulièrement remarquables en Europe orientale,

où huit des 12 pays ont amélioré leur classement au cours des trois dernières années. Ce résultat est manifeste et, selon l'opinion de l'expert de la Commission économique pour l'Europe, la présente évaluation a tendance à sous-estimer les progrès réalisés par ces pays.

6. Le processus de restructuration économique générale dans un grand nombre de pays en transition, qui s'accompagne d'une demande d'informations macroéconomiques, est certainement un facteur très important qui explique l'amélioration de la situation en matière de comptes nationaux dans ces pays et la fourniture relativement importante de ressources de coopération technique et de conseils d'experts de pays proches en Europe occidentale. Il est plus difficile d'expliquer de façon générale pourquoi des progrès ont été réalisés dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique. Les progrès sont souvent dus à des facteurs individuels, tels que le fait qu'un pays devienne membre d'un groupement économique ou commercial donné, ce qui nécessite l'amélioration des normes en matière de comptabilité nationale. Il pourrait toutefois être utile d'analyser de façon plus détaillée les facteurs qui ont contribué aux bons résultats enregistrés par ces pays et d'identifier les éléments susceptibles d'être appliqués aussi ailleurs.

7. Les raisons de la détérioration du classement peuvent aller d'une simple omission de communication de données à la Division de statistique des Nations Unies jusqu'à la décomposition de l'administration publique à cause de la guerre ou de troubles civils. Quoi qu'il en soit, le groupe de pays qui a enregistré une détérioration de son classement pourrait constituer un groupe cible particulier recevant l'attention des organisations internationales, car il serait en théorie plus facile pour un pays d'être à nouveau classé à un niveau plus élevé du fait que les infrastructures et les compétences nécessaires pour la compilation des données existaient auparavant.

8. Aucune analyse complète n'a été réalisée jusqu'à présent concernant le groupe comprenant les pays nombreux où aucun progrès n'a été réalisé au cours des trois dernières années. Les difficultés budgétaires, qui réduisent les ressources disponibles aux fins des activités statistiques dans nombre de pays, ont certainement joué un rôle en la matière. La demande accrue de statistiques non économiques peut aussi avoir contribué à limiter les capacités statistiques des pays. Certains éléments donnent à penser que les spécialistes de la comptabilité nationale éprouvent de plus en plus de difficultés à convaincre les utilisateurs de la nécessité de disposer de ressources supplémentaires aux fins de l'application du SCN de 1993.

9. Les données d'expérience du projet de la Division de statistique des Nations Unies donnent à penser que l'un des problèmes rencontrés pour améliorer de façon continue la situation en matière de comptabilité nationale dans nombre de pays en développement demeure le nombre limité de fonctionnaires connaissant la structure, les notions et les classifications du SCN de 1993. Fréquemment, seulement un ou deux fonctionnaires du bureau national de statistique ont été formés. Les 26 personnes ayant répondu à l'enquête au cours d'un atelier de la CESAP² ont classé «l'organisation de forums, séminaires et ateliers spéciaux aux fins d'une formation plus approfondie» comme étant leur première préoccupation pour les activités d'appui assurées par des organismes internationaux. De même, lors d'un récent atelier de la CESA³, les recommandations 1 et 2 se référaient à «la tenue du plus grand nombre possible d'ateliers, de séminaires et de réunions de groupes d'experts régionaux» et à «la tenue d'ateliers nationaux visant à renforcer les capacités des spécialistes de la comptabilité nationale». Les documents écrits tels que guides et matériaux de formation de base sont jugés utiles et importants pour la formation au niveau des pays. En conséquence, la Division de statistique des Nations Unies et les autres membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ont accordé une attention accrue à la production et à la diffusion de ces matériaux (pour une liste complète des matériaux d'appui ainsi que des exemples d'activités de coopération technique ciblant en particulier les groupes de pays africains, voir E/CN.3/2000/2).

III. En quoi consiste l'application du Système de comptabilité nationale de 1993?

10. Lors de la réunion du Groupe de travail tenue en 1999, les données d'expérience concernant l'évaluation par étapes acquises jusqu'à présent ont été discutées, ce qui a conduit à un débat plus général sur la signification effective de l'application du SCN de 1993. Les membres du Groupe sont convenus que l'application du Système de 1993 dans un pays donné devrait être évaluée au moins en considérant trois aspects : a) la couverture des comptes; b) les notions et classifications utilisées; c) la qualité des données de base. La couverture des comptes se réfère à la couverture des tableaux et des comptes suggérée par le Système de comptabilité nationale de 1993. En ce qui concerne les notions et les classifications, il est possible d'établir une liste de contrôle limitée des changements intervenus au niveau des notions entre le SCN de 1993 et

son prédécesseur (par exemple le traitement des logiciels, la prospection minière, etc.) en vue de vérifier si un pays s'est adapté au nouveau système. S'agissant de la qualité des données, le Système de comptabilité nationale de 1993 ne prévoit pas expressément de normes en la matière. Toutefois, une évaluation de la qualité des données de base devrait faire partie intégrante de l'évaluation générale de la mesure dans laquelle un pays a réussi à appliquer les nouvelles normes.

11. Les étapes, sous leur forme actuelle, permettent de saisir un seul aspect, à savoir la portée des comptes, se bornant ainsi à considérer le Système de comptabilité nationale de 1993 comme une compilation de comptes du secteur institutionnel. En fait, les étapes ne sont pas nécessairement basées sur le SCN de 1993. De nombreux pays, dont certains disposent de comptes forts développés, reconnaissent qu'ils continuent d'établir leurs comptes sur la base du Système de comptabilité nationale de 1968. Il serait intéressant d'indiquer au tableau le nombre de pays qui ont entrepris expressément d'appliquer le SCN de 1993. Le fait que les étapes aient trait expressément aux comptes du secteur institutionnel risque aussi d'envoyer un message trompeur, à savoir que l'établissement de comptes supplémentaires est plus important que la précision des notions et la qualité des données.

12. Une présentation de l'utilisation des étapes comme instrument de planification est faite dans le rapport sur l'enquête susmentionnée réalisée par la CEA en Afrique. Lorsqu'on a demandé aux enquêtés quelle était l'étape qu'ils comptaient atteindre en 2004, 28 sur 41 ont répondu qu'ils envisageaient d'atteindre au moins le niveau d'application 4, comptant progresser en moyenne de trois niveaux d'application par rapport à l'évaluation actuelle.

13. Lors du débat du Groupe de travail, on a fait observer aussi que les caractéristiques numériques des étapes donnent à tort à penser qu'une série de mesures dans un ordre particulier doivent être prises pour appliquer le Système de comptabilité nationale; de plus, les données numériques ont conduit à des comparaisons bilatérales entre les pays dans un esprit de concurrence, ce qui n'était certainement pas l'intention de ceux qui ont élaboré les étapes. Il convient de noter que la définition des étapes à l'origine comprenait des aspects supplémentaires tels que l'évaluation de systèmes de données spéciaux (comptes trimestriels, tableaux relatifs à l'offre et à l'utilisation, etc.) qui n'ont pas été pris en compte dans la mesure effective des évaluations de l'application par les pays.

14. La CEPALC a déjà utilisé une méthode d'évaluation plus complète basée sur un certain nombre d'indicateurs, dont certains permettent d'évaluer la qualité des données.

L'analyse de la CEPALC montre que certains pays qui ne se sont pas officiellement engagés dans un programme visant à appliquer le SCN de 1993 peuvent néanmoins avoir amélioré leur comptabilité nationale en mettant à jour leur année de référence ou en étendant la couverture des données compilées. L'importance du processus de compilation proprement dit a été soulignée lors de la récente réunion du groupe d'experts de la CEPALC⁴ : les participants ont conseillé de faire preuve de rigueur en évaluant les pays, déclarant que pour qu'un pays soit considéré comme ayant pleinement appliqué le Système de comptabilité nationale de 1993, il doit avoir compilé des données pour plus d'un an et les avoir publiées officiellement.

15. Une question particulière concernant l'utilisation de l'analyse des étapes actuelle a été soulevée par différentes commissions régionales. Elles ont fait observer qu'il était très frustrant de voir que bien que l'évaluation de l'application ait clairement identifié des lacunes en matière d'information, des ressources supplémentaires n'avaient pas été affectées en vue de résoudre le problème.

16. Compte tenu de toutes les questions soulevées, qui ont été mentionnées dans les paragraphes précédents, le Groupe de travail a décidé qu'à la réunion qui se tiendra au printemps 2000, il accorderait la priorité à la question «En quoi consiste l'application du Système de comptabilité nationale de 1993?» et à la façon dont la réponse à cette question peut être prise en compte dans un système d'étapes éventuellement étendu ou perfectionné. Dans ce contexte, le Groupe de travail analysera les réponses reçues concernant le premier questionnaire portant sur les données, basé sur le SCN de 1993. Les résultats de cette analyse et de cette discussion seront pris en compte dans leur prochain numéro de *SNA News and Notes*.

IV. Points de discussion

17. La Commission est priée :

- a) D'exprimer ses vues concernant l'évaluation de l'application par étapes et son utilisation;
- b) De suggérer les améliorations à apporter à la méthode d'évaluation qui est appliquée.

Notes

¹ «Implementation of the System of National Accounts, 1993 (1993 SNA) in Africa», Addis-Abeba, 22 juin 1999 (E/ECA/DISD/CODI.1/17).

² Voir CESAP, Rapport du premier atelier sur l'application du SCN de 1993, Bangkok, 12-23 octobre 1998.

³ Voir CESA, Rapport de l'atelier sur la compilation des comptes économiques intégrés du SCN de 1993, Beyrouth, 26-28 octobre 1999.

⁴ Voir CEPALC, Rapport de l'atelier sur la comptabilité régionale, Aguascalientes (Mexique), 8-12 novembre 1999; voir aussi «La aplicación del SCN 1993 en América Latina y el Caribe», CEPALC, 1999.

Annexe

Résumé analytique sur les étapes

Définition

Le système des niveaux de 0 à 6 correspond à des systèmes de comptabilité nationale de plus en plus complexes; ainsi, le niveau 6 correspond à un système de comptabilité nationale comprenant une série complète de comptes du secteur institutionnel allant jusqu'à la balance des paiements.

Créé par

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale en 1995/1996.

Mandat

Commission de statistique, à sa vingt-huitième session, en 1995 : définir «les critères permettant d'évaluer les progrès accomplis»^a.

Objectifs

1. Fournir des conseils aux pays qui souhaitent étendre la couverture de leur comptabilité nationale conformément aux recommandations du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993.
2. Créer un instrument de suivi qui mesure le niveau de développement de la comptabilité nationale à différents moments en vue d'identifier les pays (ou groupes de pays) auxquels la communauté internationale doit prêter une attention particulière.

Méthode de mesure

L'évaluation est basée sur les données officielles communiquées par les pays à la Division de statistique des Nations Unies dans le cadre de son questionnaire annuel sur la comptabilité nationale. Des critères ont été définis pour chacune des étapes, et l'existence d'une combinaison donnée de tableaux figurant dans la base de données des Nations Unies (pour une durée minimale d'un an au cours de la période définie à l'avance) indique un certain niveau de développement de la comptabilité nationale^b. Cette méthode d'évaluation est rapide, économique, objective et facile à répéter à des intervalles réguliers.

Autres méthodes envisagées

1. Auto-évaluation par les pays au moyen d'un questionnaire.
2. Évaluation externe effectuée par des experts internationaux (par exemple, au niveau des commissions régionales).

Cadre d'évaluation

Évaluation annuelle pour une période de cinq ans (t-7 à t-2, où t = année en cours).

Limites de la méthode d'évaluation

1. Communication insuffisante des pays à la Division de statistique des Nations Unies.
2. La qualité des données n'est pas prise en compte.
3. Aucune distinction n'est faite entre une année repère et la compilation annuelle.

Notes

^a Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 8 (E/1995/28)*, par. 12.

^b On trouvera des détails sur ces six critères dans le document de travail intitulé «Milestone assessment of member States», qui a été soumis à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session au titre du point 9 de l'ordre du jour, «Comptabilité nationale».